



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

taux

Question écrite n° 80755

Texte de la question

M. François Asensi souhaite interroger M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la baisse de la TVA relative à la restauration. La baisse de la TVA sur la restauration était une promesse du Président de la République lors de la campagne de l'élection présidentielle d'avril-mai 2002. En octobre 2002, M. Alain Lambert, ministre délégué au budget, sur une chaîne d'information croyait pouvoir obtenir cet allègement de TVA pour le courant de l'année 2003. Le 16 juillet 2003, la Commission européenne a présenté un projet de directive tendant à « simplifier les règles sur les taux réduits de TVA ». Cette proposition était considérée comme une avancée significative pour la demande française sur la restauration. Une entrée en vigueur d'un taux de TVA à 5,5 % pour le 1er janvier 2004 avait même été espérée. En février 2004, le Président de la République obtient un soutien allemand sur ce dossier, geste qui est de nouveau interprété comme un pas important. Pourtant, dans le courant de l'année, en attente d'un accord des instances européennes, le gouvernement Raffarin met en place un dispositif d'aide à la profession qui reste néanmoins d'un montant inférieur à ce que représenterait une TVA réduite. En mai 2005, la présidence luxembourgeoise propose un projet de compromis. Aujourd'hui, parce que la question doit être réexaminée courant décembre, au plus tard au sommet des 15 et 16 décembre, la France espère toujours pouvoir réduire sa TVA sur la restauration dès le 1er janvier 2006. Mais sur ce dossier, les obstacles demeurent nombreux, l'unanimité européenne est requise et l'abaissement de charge n'a pas été inscrit au budget. Cet épisode est le dernier avatar d'un feuilleton sans fin qui se donne en spectacle aux yeux d'une profession passablement échaudée par une promesse sans cesse reportée. Il lui demande quelle initiative forte il compte prendre pour permettre que se réalise enfin l'engagement du Président de la République. Il souhaite savoir quel est l'agenda prévisible pour la mise en place de cet allègement de fiscalité.

Texte de la réponse

Le Gouvernement reste fortement mobilisé sur l'objectif de la baisse du taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui demeure la voie privilégiée pour parvenir à une relance de l'emploi dans ce secteur. Malgré les signes encourageants qui ont pu être donnés par nos partenaires au cours de ces trois années de négociation et la détermination très forte du Gouvernement de les rallier à sa proposition d'extension du taux réduit de la TVA aux services de la restauration, le dernier conseil des ministres des finances de l'Union européenne qui s'est tenu le 24 janvier dernier n'a pas permis d'obtenir l'accord unanime qui aurait permis l'application de cette mesure dans le respect du droit communautaire. Cela étant, le compromis qui vient d'être obtenu par la présidence autrichienne entre les 25 États membres de l'Union prévoit qu'une étude sera confiée à des experts indépendants afin d'évaluer l'impact que pourrait avoir sur le marché intérieur l'application de taux réduits sur les services qui sont rendus localement. Il est important de relever que le cahier des charges de cette étude comporte, à la demande de la France, une mention spéciale sur les services de restauration. Si ce rapport, qui sera remis au Conseil par la Commission avant la fin de l'année 2007, conclut - comme nous l'estimons - que des mesures de ce type n'induisent pas de perturbations dans le bon fonctionnement du marché intérieur, la France disposera d'arguments de poids pour solliciter la poursuite des négociations sur ces nouvelles bases.

Données clés

Auteur : [M. François Asensi](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80755

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2005, page 11428

Réponse publiée le : 21 mars 2006, page 3078